

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 6

N° 1315

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1315

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« rendue obligatoire en vertu de l'article 1^{er} bis »,

les mots :

« obligatoire au sens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la formulation retenue à l'alinéa 6.